

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE



GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

P.V. N° 101
Dossier N° 3

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de lancer et de signer les marchés publics de prestations de formation aux permis pour le personnel du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ d'autoriser la passation de marchés publics relatifs à la prestation de formation aux permis pour le personnel du SDIS 77 ;
- ✓ de donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer les pièces administratives se rapportant à ces marchés publics ;
- ✓ de donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer les avenants se rapportant à ces marchés publics à l'exception de ceux ayant une incidence financière supérieure ou égale à 5% par rapport au montant initial des marchés publics.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoleine GARREAU-MILLOT